

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Du jeudi 23 janvier 2014 à 19 h 00**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Député-Maire,

**Etaient présents :**

**Adjoints :** Jean-Pierre LAURENCY, Christiane DEFAUX, Pierre GRALL, Denise GUNDELWEIN, Chantal GEORG, Jean-Claude DUMAS,

**Conseillers :** Jean-Claude PELTIER, Serge STRACH, Henri SCHMITZ, Robert CAGNION, Roselyne LEBOEUF, Christiane ROL, Francis NOEL, Dolorès SIMONIN, Brigitte MION, Raymond LAUMONT, Sophie BERILLE, Hinde MAGADA, Alexandre HUET, Elsa UYANIK, Monique BONIN, Claude GODFRIN, Mariette KAROTSCH, Mario PIZZI.

**Etaient absents excusés :**

Jules GODIN donne pouvoir à Serge STRACH  
Evelyne DROUIN donne pouvoir à Hervé FERON  
Dominique POCREAU  
Solange FRINGANT

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elsa UYANIK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne quelques informations aux membres de l'assemblée :

- Classes de neige 2014 : les enfants sont bien rentrés le 22 janvier 2014. Cette année, tout s'est très bien passé.
- Dernier **Conseil Municipal** avant les élections municipales **le jeudi 27 février 2014 à 19 h** pour le Budget Primitif 2014.

Ouverture de la séance à 19 h 05. Le quorum est atteint.

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2013 n'a suscité aucune remarque, il a été adopté à l'unanimité.

**1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 :**

**Monsieur GRALL** fait la lecture de son texte « DOB 2014 » (éléments de conjoncture nationale et internationale).

**Monsieur FERON** informe les élus que le document du « DOB 2014 » n'a pas la même forme que d'habitude (aucune méthode n'est imposée), pour deux raisons :

- Nouvelle Directrice Générale des Services
- Le Budget Primitif sera voté plus tôt que d'habitude.

Ce DOB doit maintenir le cap de Tomblaine, à savoir :

- Un énorme projet de développement (la ZAC et le PRU).
- Désendettement de la Ville.

- Gestion en bon père de famille tout en assurant le maintien d'un service public de qualité. Depuis que nous avons pris ces engagements, le contexte a changé. L'année dernière déjà, une première proposition de budget transmis par les services avait été refusée.

En 2012, la décision avait été prise de ne faire appel à aucun remplacement en cas de maladie.

Deux de nos contrats d'assurance ont été dénoncés au 31 décembre 2013 dont l'assurance statutaire, d'où un surcoût de 95 000 € pour 2014 sur le chapitre « 012 », sans compter le coût des contrats de remplacements. Ces refus de remplacements se font dans la douleur pour tous ... Courant 2012, les remplacements ont été de nouveau autorisés car des marges de manœuvre avaient progressivement été dégagées sur ce même chapitre.

En 2013, des avancements ont été retardés pour limiter le coût, alors même que les salaires des agents ne sont pas élevés. Dans le courant de l'année, ces avancements ont été de nouveau acceptés du fait de marges de manœuvre dégagées sur le chapitre « 012 ».

La gestion en bon père de famille passe par l'impression en noir et blanc, recto-verso du document du DOB qui vous est présenté.

En 2012, une gestion serrée a permis un résultat global de 261 150 €.

En 2013, le résultat global prévisionnel de 431 390,06 € est très satisfaisant. Mais il faut voir plus loin sachant que de nouveaux emprunts devront être contractés dans le cadre de nos projets les plus importants (rénovation urbaine, etc...) car le paiement des intérêts apparaît en Fonctionnement.

De même, pour permettre de rembourser le capital des emprunts et de financer les investissements, il faut dégager un gros excédent de fonctionnement qui permet d'augmenter le virement à la section d'investissement.

Monsieur FERON tient à apporter des précisions sur l'affirmation du Maire de Saint-Max qui se plaint dans la presse des nuisances à Saint-Max à cause du Stade Marcel Picot, alors que seule Tomblaine récolte l'impôt sur les spectacles. Or c'est la seule infrastructure publique parmi toutes les autres qui nous rapporte des recettes, alors même qu'à leur place nous aurions bien pu faire s'installer des entreprises qui auraient généré des recettes.

Concernant l'augmentation des recettes, le recensement est très important. D'ici à ce que ces nouvelles recettes se concrétisent, il y a un cap difficile à passer :

- Augmentation de la TVA

- Moindre évolution de la base forfaitaire pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière
- Diminution de la DGF

La décision a été donc prise de ne plus remplacer pour l'instant le personnel absent.

Le Tour de France coûtera 72 000 € (achat de la prestation) avec en parallèle quelques autres dépenses (à hauteur en total de 96 000 €) mais entièrement prises en charge par les trois subventions (CR/CG/CUGN).

**Remarque de Madame KAROTSCH :** « il y aura du personnel municipal qui va travailler dans le cadre du Tour de France et pour qui il faudra payer des heures supplémentaires ou les heures seront récupérées ».

**Réponse de Monsieur FERON :** « Pratiquement toute la main d'œuvre était constituée, il y a deux ans, de bénévoles. L'essentiel s'est également de transformer cet événement en cohésion sociale (places pour les personnes âgées au 1<sup>er</sup> rang, etc...). L'important est de valoriser l'image de la Ville. Le Retour du Tour est la reconnaissance de la qualité de notre travail ».

En 2013 :

Résultat de fonctionnement :	808 432,72 €
Résultat d'investissement :	377 042,66 €
Résultat global :	431 390,06 €

Charges de Personnel : 104 476 € d'économie sur des départs non remplacés. Monsieur FERON donne le détail des augmentations prévues sur le « 012 » mais également sur les charges à caractère général, charges financières, autres charges de gestion courante. On espère une remontée de l'ASNL en ligne un qui aurait une conséquence sur l'impôt sur les spectacles.

**Monsieur PIZZI :** « le Maire de Saint-Max, Vice-Président au sport de la CUGN, aurait pu s'occuper de cette question soulevée du Stade Marcel Picot ».

Les dépenses imprévues sont moins élevées que d'habitude du fait des dépenses supplémentaires prévues en Fonctionnement. Pour les recettes de Fonctionnement, il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts et des taxes.

**Monsieur FERON :** donne le détail des dotations et participations.

- Dépenses d'équipements :
  - à partir de septembre 2014, débutent les travaux de la Maison de Santé Pluri-Professionnels, pour l'instant 1,4 millions d'€ H.T. de dépenses et environ 800 000 € de subventions diverses (peut-être plus, il manque l'Europe et la CUGN). Le reste sera financé par l'emprunt dont les annuités seront couvertes par les loyers des professionnels de santé. Les loyers déjà négociés seront sûrement revus à la baisse.
  - Le Groupe Scolaire Elisabeth et Robert BADINTER sera livré en juin 2014.
  - L'Espace Culturel Jean Jaurès sera livré en avril 2014.
  - Un autre projet : la maison de la Petite Enfance : uniquement des études sur 2014.
- Le FCTVA : on ne nous rembourse pas la totalité de la TVA , qui est passée à 20 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette augmentation est due car il y a eu de grosses dépenses l'année dernière.
- Des subventions d'investissement pour un montant de 882 434 € dont 20 000 € de réserve parlementaire.
- Un nouvel emprunt important mais qui s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.
- Virement à la Section Investissement de 425 136 €

Ces éléments ont été vus en Commission des Finances et en son sein l'opposition participe de façon constructive.

## 2. PROJET DE RENOVATION URBAINE : REHABILITATION DE L'ESPACE JEAN JAURES – SUBVENTION DU GRAND NANCY

En novembre 2004, le Conseil de Communauté du Grand Nancy s'est prononcé à l'unanimité pour engager un ambitieux projet de rénovation urbaine sur 7 des principaux quartiers d'habitat social dont le « Cœur de ville » sur la commune de Tomblaine. Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 19 janvier 2007.

Il était nécessaire de réhabiliter le centre socio-culturel « Espace Jean Jaurès », afin de le mettre aux nouvelles normes de sécurité, de permettre une meilleure accessibilité de cet espace, une plus grande offre de locaux à disposition des Associations Tomblainoises pour développer du lien social au cœur d'un quartier en pleine rénovation urbaine.

Dans ce cadre, le Grand Nancy s'est engagé à participer au financement des travaux de réhabilitation du centre socio-culturel « Espace Jean Jaurès » à hauteur de 10 % du montant initial du marché de travaux, soit 25 650 €.

Sachant que la totalité des travaux de réhabilitation sera terminée à la fin du premier semestre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter en totalité la subvention correspondante auprès du Grand Nancy.

Adopté à l'unanimité.

## 3. DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA POLITIQUE JEUNESSE ET ENFANCE - PROGRAMME 2014 :

La Ville de Tomblaine est engagée depuis plusieurs années sur les différents dispositifs de la politique de la ville.

A ce titre, elle peut solliciter des subventions :

- au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, (CUCS) qu'elle a signé en 2007.

Le CUCS est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales (Communauté urbaine du Grand Nancy, Conseil Général) qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers dits Zones Urbaines Sensibles.

- au titre du dispositif «Ville Vie Vacances» (VVV) : Les opérations «Ville Vie Vacances» (VVV) permettent à des préadolescent(e)s et adolescent(e)s de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les différentes périodes de vacances scolaires.

- au titre du dispositif « Chantier Jeunes avec contrepartie » de la Caisse d'Allocations Familiales - il s'agit d'un dispositif qui s'adresse également aux adolescents. Un « Chantier Loisirs Jeunes » est une action qui permet à un groupe de jeunes de pratiquer des activités de loisirs en contrepartie d'un « travail » à réaliser.

Et en première session de ces différents dispositifs, la présentation des projets suivants pour lesquels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions énumérées dans ces projets.

- **MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT :**

Par convention pluriannuelle, une Maison de la Justice et du Droit (MJD) a vu le jour à Tomblaine en 2001, en vue d'assurer une justice de proximité de qualité aux habitants de Tomblaine et alentours. Les bilans quantitatifs annuels mettent en évidence la nécessité du maintien de ce service à la population.

La MJD a une triple mission : l'information du citoyen, la médiation pénale et l'aide aux victimes.

- Dans le cadre de l'information au citoyen, quiconque peut obtenir une information juridique gratuite auprès d'intervenants, notamment sur les procédures, ou ses droits.
- La médiation pénale vise à rapprocher les parties en conflit pour des litiges de la vie quotidienne (troubles de voisinage, petits vols, dégradations, émissions de chèques sans provision, etc.) ou de nature familiale (défaut de paiement de pension alimentaire, non présentation d'enfant, etc.). Le Médiateur aide les parties à trouver et à concrétiser un accord.
- La MJD organise la réparation pénale des infractions commises par les mineurs. Il s'agit de mesures d'aide et de réparation à visée éducative, poursuivant le même objectif de régulation des conflits que la médiation pénale.
- Enfin, des victimes d'infractions pénales peuvent recevoir une information, une écoute, un soutien moral et un accompagnement tout au long de leurs démarches auprès de l'association ANNE.

Pour ce dispositif, dont le budget total pour 2014 doit s'élever à 8 380 €, la Municipalité peut prétendre aux subventions suivantes :

\* 2 550 € auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (l'**Acsé**)

\* 3 825 € auprès de la Communauté urbaine du Grand Nancy au titre du Contrat Urbain de Cohésion sociale.

- **ENVIRONNEMENT, QUARTIER, LEUR RESPECT : TOUS CONCERNES**

Tout au long de l'année scolaire 2013/2014, une classe de CE2-CM1 du groupe scolaire Langevin-La Paix, qui fait l'objet d'une déconstruction-reconstruction dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine « Cœur de Ville » va être sensibilisée au respect de l'environnement et de la nature. En effet, la nouvelle école a été conçue de façon à respecter quelques grands principes du développement durable (toitures végétalisées, capteurs solaires, etc.).

L'éducation étant le socle de nouveaux modes de vie à inventer, l'équipe en place souhaite que les enfants acquièrent un comportement éco-citoyen par la sensibilisation au développement durable.

Des micro-projets vont voir le jour - ex. mettre en place une opération nettoyage (ENS).

L'enseignante en charge du projet va travailler en collaboration avec différents partenaires (CPIE de Champenoux, CPIE de Bonzée, rencontre avec des architectes, etc...).

Un groupe d'enfants et deux accompagnateurs se rendront dans une ferme en Meuse dans le cadre d'un séjour pédagogique de 5 jours.

Pour ce dispositif, dont le budget total pour 2014 doit s'élever à 7 300 €, la Municipalité peut prétendre aux subventions suivantes :

\* 2 300 € auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (l'**Acsé**).

\* 1 000 € auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

- **FORMATION SURVEILLANT DE BAINNADE**

La Ville de Tomblaine souhaite mettre en place une formation de surveillant de baignade afin d'aider les jeunes à trouver un emploi saisonnier. Il s'agit aussi d'une démarche de responsabilité et de formation à la Citoyenneté active.

Cette formation s'inscrit parmi les nombreuses actions que la ville organise tout au long de l'année : forum jobs d'été, emploi saisonnier à l'ALSH Léo Lagrange et en Mairie de Tomblaine, dans les manifestations telles que le 1<sup>er</sup> Mai et autres...

Au sein de notre commune, un jeune sur trois a moins de 19 ans et beaucoup de jeunes sont fortement intéressés par la formation BAFA.

Chaque année, plus d'une quinzaine de jeunes le passe et en complément de cette formation, nous proposons une formation de surveillant de baignade.

Pour ce dispositif, dont le budget total pour 2014 doit s'élever à 3 700 €, la Municipalité peut prétendre aux subventions suivantes :

\* 1 000 € auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (l'**Acsé**).

\* 500 € auprès de la Communauté urbaine du Grand Nancy au titre du Contrat Urbain de Cohésion sociale

\* 500 € auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

#### • **AUTOUR DU TOUR**

Le Tour de France va être une opportunité pour faire organiser à Tomblaine des actions d'éducation populaire, de formation à la Citoyenneté ou encore de prévention.

La ville prévoit :

- Une remise de récompenses aux nombreux jeunes champions Tomblainois dans toutes les disciplines sportives en présence de grands champions dont Bernard Thévenet, double vainqueur du Tour de France cycliste,
- Une opération sur 6 mois en partenariat avec l'association de prévention MAIF de sensibilisation à la sécurité routière en vélo, à l'attitude citoyenne, le port du casque, etc. par l'utilisation de circuits pour des mises en situation, la mise à disposition de vélos et de casques et la distribution gratuite de chasubles de sécurité. D'autres séances avec des ateliers de mise en pratique puis des sorties pédagogiques encadrées en vélos. Diverses autres interventions ludiques auront lieu dans les écoles toujours pour sensibiliser à la sécurité routière. Ex. : voitures à pédales, etc...
- Conférence de Jean-Paul Olivier le 11 avril 2014, journaliste sportif, grand reporter de télévision, écrivain et conférencier, la « Légende du Tour ». Il s'agit là de faire vivre l'histoire et de travailler sur des valeurs de sport.
- Réalisation d'une grande fête participative et démonstrative du sport (2000 participants) pour mettre en valeur les activités sportives proposées sur Tomblaine et inciter les jeunes à s'inscrire dans les clubs locaux,
- Tentative de record du Monde dans le Guinness des Records du plus grand Madison. Il s'agit là de faire danser plus de 1080 personnes le Madison en maillots jaunes sur la chanson « Aux Champs Elysées » interprétée par un orchestre, parce que le Tour de France arrive sur les Champs Elysées à Paris et cela donnera l'occasion à diverses associations pendant plusieurs semaines de dispenser des cours de Madison géant,
- Sortie cyclotourisme Tomblaine – Gérardmer,
- Réalisation d'une lecture théâtralisée (décors, répétitions, mise en scène) du texte « Âne de Course, Vas-y Carlo ! Vas-y ! » écrit par le journaliste Julien Bénétou à partir de la vie de Marco Pantani. Le projet étant de faire tourner ensuite cette lecture théâtralisée qui deviendra spectacle dans les communes, collèges et lycées permettant ainsi d'introduire le débat sur le thème du dopage.

Pour ce dispositif, dont le budget total pour 2014 doit s'élever à 26 500 €, la Municipalité peut prétendre aux subventions suivantes :

\* 7 000 € auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (l'**Accé**).

\* 7 000 € auprès de la Communauté urbaine du Grand Nancy au titre du Contrat Urbain de Cohésion sociale.

#### • **DEUX CHANTIERS AVEC CONTREPARTIE**

La mise en œuvre de chantiers jeunes avec contrepartie est considérée par la commune comme une approche éducative pour les jeunes touchés. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, l'équipe municipale d'animation de l'espace Jean Jaurès développe ce type d'action composée de 2 étapes :

- les jeunes réalisent un travail d'utilité publique sur des structures collectives (du type gymnase, stade...). Ils sont accompagnés d'au moins un animateur et un technicien tout au long des chantiers
- Les jeunes concernés bénéficient d'une contrepartie à l'élaboration de laquelle ils participent activement.

Cette année, seront proposés deux chantiers :

- **Construction de jeux éducatifs en bois** : les jeunes réaliseront des jeux en bois à partir de vieux mobiliers de récupération, tels que chaises, tables basses, etc. Ce projet devra leur permettre de donner une seconde vie au mobilier, les sensibiliser au développement durable (recyclage de vieux meubles), développer leur imagination et leur sens de la créativité, dessiner des schémas de jeux et en inventer les règles, animer les jeux créés dans les différentes manifestations organisées par la Ville de Tomblaine (brocante des enfants, etc.).
- **Le Retour du Tour** : la Ville de Tomblaine accueille la 8<sup>ème</sup> étape du Tour de France le 12 juillet 2014 pour la seconde fois. A cette occasion, tous les services municipaux seront impliqués dans cet événement. Cette action s'inscrit dans une tradition Tomblainoise d'élargir le champ culturel des jeunes. Il s'agira de construire à l'aide des Services Techniques une sculpture monumentale représentant des cyclistes sur un parcours. Cette installation s'embrasera lors des Feux de la St Jean, le 21 juin 2014. Ce projet devra permettre aux jeunes de s'approprier les différentes techniques de découpage, d'assemblage, de mise en peinture, etc.

Pour ces deux chantiers envisagés en 2014, dont le budget total doit s'élever à 7 580 €, la Municipalité peut prétendre à une subvention de 2 400 € au titre du dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV) et une subvention de 2 400 € auprès de la CAF de Meurthe et Moselle au titre du dispositif chantier jeunes.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur DUMAS donne le détail des subventions demandées. Monsieur FERON apporte les précisions suivantes :

- Surveillance de baignade, à priori, 0 € de la part de la CUGN.
- Autour du Tour : à priori 4 000 € au lieu de 7 000 € de la part de la CUGN, très important car le dopage est un fléau qui touche aussi nos jeunes.
- La Tournée Verte : environ 1 500 km pour 30 concerts dont 1 à Tomblaine. Les artistes se déplacent à vélo.

#### **4. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INSERTION :**

L'association « GRAND SAUVOY » et la Commune de Tomblaine ont décidé la mise en place d'un partenariat dans le cadre de la création d'un établissement de restauration d'insertion.

Cette convention définit les modalités de ce partenariat relatives à la réhabilitation nécessaire des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « GRAND SAUVOY ».

Adopté à l'unanimité.

• **COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions des délibérations n° 6 du 25 mars 2008 et n° 12 du 18 juin 2009,

Monsieur le Député-Maire a procédé à :

DATE	N°	LIBELLE
06/12/2013	85	Convention avec Jean-Paul OLLIVIER, pour une conférence de 2 heures sur l'histoire du Tour de France qu'il donnera le 11 avril 2014 au centre culturel Jean Jaurès. Le montant de cette prestation s'élève à 1 600,00 €.
12/12/2013	86	Convention avec le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental relative à la fourniture d'analyse en hygiène alimentaire au service de la Restauration Municipale, pour l'année 2014. Le montant de la prestation varie selon le type d'analyse et les tarifs annexés à la convention.
12/12/2013	87	Contrat « DESTINEO ESPRIT LIBRE » avec la Poste de Tomblaine, pour une prestation de prise en charge d'acheminement et de distribution d'un courrier du 7 novembre 2013 (envoi courrier brochure spectacles à venir à l'Espace Culture Jean Jaurès). Le montant de cette prestation s'élève à 543 27€.
18/12/2013	88	Convention avec l'Etablissement JORKY BALL pour la mise à disposition de deux terrains, le 27 décembre 2013 et le 3 janvier 2014 pour 15 jeunes et 2 personnes du service d'animation. Le montant de cette prestation s'élève à 150,00 €.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de Séance  
Elsa UYANIK